

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne

MAIRIE BELLAC 14 place de la République 87300 BELLAC

Dossier suivi par : Thierry GRANET

Objet : demande de déclaration préalable

A Limoges, le 18/05/2022

numéro: dp01122a0039

adresse du projet : 14 rue LEDRU ROLLIN 87300 BELLAC

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 11/05/2022 reçu au service le : 12/05/2022

servitudes liées au projet : Site inscrit - Eglise - Hôtel du XVIIIe s. -Sous-Préfecture - Site du centre ancien - Vieux pont sur le Vincou

demandeur:

M. DUET JOEL

14 rue LEDRU ROLLIN

87300 BELLAC

Ce projet est situé dans le site inscrit désigné ci-dessus. Les articles L.341-1 et R.341-9 du code de l'environnement et R.425-30 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit. Il peut cependant y être remédié. L'architecte des Bâtiments de France émet par conséquent un avis favorable assorti d'une proposition de prescriptions. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Proposition de prescriptions (1), recommandations ou observations éventuelles (2):

(1) Le projet est implanté à l'intérieur des servitudes de protection de l'hôtel du XVIIIè siècle, de l'église et du vieux pont sur le Vincou, monuments historiques et du centre ancien de Bellac, site inscrit depuis 1985 pour la qualité de ses paysages, son urbanisme et son architecture.

Le quartier de la rue du Coq est celui du Palais, qui présente un bâti organisé pour le commerce : rez-de-chaussée dévolu aux activités marchandes dès le XVIIè et jusqu'au XIXè siècle essentiellement. Ces commerces ont pour certains, comme le cas présent, une devanture en applique typique de la fin du XIXè siècle. Celle-ci présente une finesse d'exécution dans les dimensions des montants, dans les dessins de détail (moulures, panneaux, filets saillants, gouttes, ...).

Ces éléments participent à la qualité architecturale du site.

- La couverture doit être réalisée en tuiles canal traditionnelles si possible de réemploi, ou bien neuves de teinte sombre rouge vieilli. Le cas échéant, les tuiles anciennes peuvent être posées en chapeau, éventuellement crochetées, sur des tuiles neuves courbes en courant. Celles-ci peuvent être façonnées à ergots et posées sur liteaux. Dans les deux cas, les rives, faîtages et égouts doivent être scellés à la chaux légèrement teintée ocre. Les ouvrages annexes doivent être en zinc. Les avant-toits doivent être à chevrons apparents et voliges jointives (pas de lambris). Les tuiles de courant neuves à fond plat ne sont pas autorisées.
- Les façades doivent être traitées avec un enduit de finition taloché ou gratté fin, au mortier de chaux naturelle et sable. Les enduits clairs doivent être évités. La couleur de l'enduit doit se rapprocher de la tonalité ocre, proche de la teinte du tuf local.